

# BAREME DES HONORAIRES

## TRANSACTION

ACQUEREUR	
<b>IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION - MAISON</b>	
De 0 à 50 000 €	5 500 € TTC
De 50 001 à 75 000 €	6 500 € TTC
De 75 001 à 90 000 €	7 500 € TTC
De 90 001 à 125 000 €	8 500 € TTC
De 125 001 à 150 000 €	9 500 € TTC
De 150 001 à 175 000 €	10 500 € TTC
De 175 001 à 200 000 €	11 500 € TTC
De 200 001 à 225 000 €	12 500 € TTC
De 225 001 à 250 000 €	13 500 € TTC
De 250 001 à 275 000 €	14 500 € TTC
De 275 001 à 300 000 €	15 500 € TTC
Au-delà de 300 001 €	5 % TTC du prix de vente
<b>TERRAIN - ENTREPOT</b>	
TCForfait	10% TTC
<b>FORFAIT STATIONNEMENT - GARAGE</b>	
Forfait	3 000 € TTC
<b>IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL</b>	
Forfait	7% TTC du prix de vente net vendeur
<b>LOCAUX COMMERCIAUX</b>	
Forfait	10% TTC du montant de la cession
<b>FONDS DE COMMERCE</b>	
Forfait	10% TTC du montant de la cession

## SYNDIC DE COPROPRIETE

IMMEUBLES D'HABITATION	
Suivant le nombre de lots, la nature et la catégorie de l'immeuble, les annexes et les différents services	De 150 € à 300 € TTC avec un forfait minimum de 2 000 €
Tarif à la vacation	57 € à 83 € TTC/ Heure
Honoraires sur travaux	de 0.5% à 3% HT selon le montant
Honoraires Pré-état daté	200 € TTC
Honoraire état daté	370 € TTC
IMMEUBLES COMMERCIAUX	
Convention selon l'importance des surfaces et des services	

## LOCATION

	BAILLEUR	PRENEUR
<b>LOCAUX COMMERCIAUX</b>		
1 <sup>ère</sup> location	GRATUIT	18 % TTC du loyer HT de la 1 <sup>ère</sup> année
Cession / droit au bail	GRATUIT	12% TTC du montant HT de la cession avec un minimum de 10 000 €
Renouvellement de bail	GRATUIT	7,20 % TTC du loyer annuel de la 1 <sup>ère</sup> année
<b>LOCAUX D'HABITATION</b>		
<b>Honoraires liés à la mise en location</b> (frais de visite, de constitution du dossier de location et de la rédaction du bail (décret du 1.8.14 ; art : 1 et 2))	<b>Autre Zone</b> 8 € TTC /m <sup>2</sup> de surface habitable	<b>Autre Zone</b> 8 € TTC/m <sup>2</sup> de surface habitable
	<b>Zone Tendue</b> 10 € TTC/m <sup>2</sup> de surface habitable	<b>Zone Tendue</b> 10 € TTC /m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>Honoraires d'état des lieux d'entrée</b> (décret du 1.8.14 ; art 2)	3 € TTC/m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € TTC/m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>Renouvellement de bail</b>	350 € TTC	350 € TTC

## GÉRANCE

	PREMIUM	SERENIUM
<b>HONORAIRES DE GESTION</b>	6,48 % TTC	8,04 % TTC
	SUR TOUTES LES SOMMES ENCAISSEES SAUF DG	
ASSURANCE LI	2,40%	2,40%
ASSURANCE DI	0,40 %	0,40 %
PAIEMENT DES REVENUS	TRIMESTRE	MENSUEL
<b>DUREE DU MANDAT</b>	3 ANS	3ANS
<b>GESTION TECHNIQUE</b>		
Travaux d'entretien courant	Inclus - Accord du propriétaire pour tout montant <b>supérieur</b> à 200 € TTC	
Travaux supérieurs à 350 €	50 € TTC	INCLUS
Gestion des sinistres	120 € TTC	INCLUS
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>		
Gestion d'un contentieux loyer	120 € TTC	INCLUS
Gestion d'un contentieux locataire	120 € TTC	INCLUS
Aide à la déclaration de revenu foncier	30 € TTC	30 € TTC
<b>NOUVELLE MISE EN LOCATION</b>	Tarif applicable au moment de la mise location	